Patrimoine

Prisons de Saint-Gilles et de Forest en danger?



Le site des anciennes chaudronneries Wanson à Haren accueillera d'ici quelques années une nouvelle et unique prison bruxelloise qui remplacera les trois établissements de Saint-Gilles, Forest et Berkendael. Les questions que posent l'avenir se doublent d'interrogations quant à la préservation du passé. En effet, le sort réservé aux sites de Saint-Gilles et de Forest est plus qu'incertain. Revenons sur l'importance de ces sites, en donnant la parole à une spécialiste de l'histoire de la prison.

Utopies carcérales

Le 19° siècle a inventé la prison pénale. Auparavant, les peines consistaient essentiellement en châtiments corporels, bannissements ou amendes pécuniaires. Au moment où le premier code pénal (1791) instaure l'emprisonnement généralisé pour la majorité des délits, il n'existe pas de lieux pour enfermer les condamnés. On récupère alors les anciens couvents et les abbayes confisqués par la révolution française comme

biens nationaux, ainsi que divers locaux susceptibles d'héberger un nombre important de détenus.

À Bruxelles, la Porte de Hal et les Petits Carmes vont servir de prisons pendant plusieurs années. Insalubres, inadaptés et vite surpeuplés, ces lieux vont susciter la réprobation des philanthropes qui militent pour des prisons sûres, plus humaines et plus efficaces, capables de régénérer les détenus en les isolant les uns des autres pour éviter la corruption mutuelle.

En 1830, Edouard Ducpétiaux nommé inspecteur général des prisons du royaume entreprend de réformer le système pénitentiaire hérité de la révolution française. Il rêve d'introduire en Belgique la prison idéale, la prison cellulaire, le panoptique. Entre 1844 et 1900, plus de quarante prisons cellulaires sont construites dans le pays. La prison idéale, le chef-d'œuvre de Ducpétiaux, est la prison centrale de Louvain achevée en 1860. Le modèle est transposé à Bruxelles où la prison de Saint-Gilles est inaugurée en 1885. Ce fleuron de l'architecture carcérale à l'allure de forteresse (sécurité) combine les avantages du panoptique (surveillance) et de la régénération des détenus (isolement en cellules individuelles). La plupart des prisons cellulaires belges encore en usage aujourd'hui ont été construites selon ce modèle. Vétustes, surpeuplées, insalubres et inadaptées elles ne répondent plus aux normes de sureté et de sécurité actuelles. Pas plus d'ailleurs que les nouvelles prisons construites ces dernières années : surpopulation, évasions, suicides.

Plus personne ne croit aujourd'hui à la valeur rédemptrice de la prison. Son utilité, purement sécuritaire, est elle-même contestable. Faut-il construire de nouvelles prisons? Non. Faut-il démolir les anciennes prisons? Non car elles représentent symboliquement un patrimoine architectural exceptionnel qui témoigne de la vanité des utopies carcérales.

«Fermez les prisons et ouvrez des écoles» conseillait déjà Victor Hugo.

> Marie-Sylvie Dupont-Bouchat Professeure émérite à l'UCL